

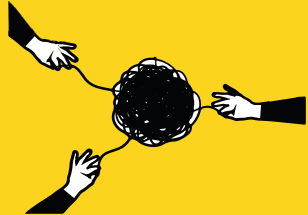
# Atelier 6

## Coordination : qui est-ce ?



**Journées Nationales** de formation  
des professionnels des **IME, IEM, EEAP**  
4, 5, 6 octobre 2021, Saint-Malo





# Argumentaire

**Coordination et parcours**, deux notions à la mode en santé, mais quel parcours et quelle coordination ? Pour la HAS, le but de la coordination est d'« **organiser la complémentarité et la continuité des prises en charge et des accompagnements, notamment entre les trois secteurs d'activité suivants: le secteur sanitaire, [...], le secteur social [...] et le secteur médico-social** ».

Dans les établissements et services médico-sociaux, les coordinateurs de parcours voient le jour à un rythme effréné, en lien avec le déploiement du fonctionnement en dispositif ou en plateforme de services. Toujours dans les écrits de la HAS, le coordinateur de parcours est identifié pour : « **garantir la complémentarité, la cohérence des interventions et leurs nécessaires ajustements ; coordonner les professionnels amenés à intervenir pour faciliter le parcours de la personne ; positionner l'établissement comme une ressource du territoire** ».

Pour autant, en dehors de ces structures et dans une logique de territoire, une panoplie de dispositifs se situent dans le champ de la coordination, devenant des experts des ressources spécifiques à des filières : **pôles de compétences et de prestations externalisées (PCPE), plateformes troubles neurodéveloppementaux (TND), communautés 360, etc.** Nous assistons par ailleurs à la naissance de services en appui à la coordination, tels que les DAC, donc potentiellement coordonnant des dispositifs de coordination. Et puis il y a les parents qui, in fine, semblent être le vrai centre de cette multitude d'interlocuteurs

Puisque s'il est vrai que la coordination est essentielle pour lier et rendre cohérentes les différentes interventions autour d'un enfant, il est également vrai que nous assistons à l'essor de différents niveaux de coordination engendrant paradoxalement une multiplication du même parcours sur différentes trajectoires (au départ d'une institution, en milieu ordinaire, entre les deux,...) et cela en lien avec le profil métier d'origine du coordinateur (infirmier, assistant social, éducateur, ...).

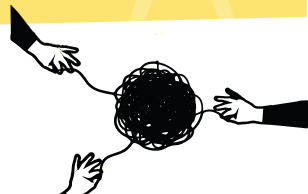
S'inscrivant dans la coopération et dans le sens donné à l'accompagnement proposé, cet atelier souhaite **clarifier ces différents niveaux de coordination** et les lire en perspective des besoins fondamentaux de l'enfant.

## Témoins

- **Linda SIMON**, Responsable du GCSMS CP<sup>2</sup>, porteur PCPE 35 et C 360
- **Bruno LEZEAU**, Directeur-adjoint et **Valérie BAUDREZ** coordinatrice PCPE – AREAMS
- **Anne DAUZON**, Directrice-adjointe, MDPH Mayenne- C 360

## Animateur :

- **Rachelle LE DUFF**, Directrice-adjointe, CREAL Bretagne



# La coordination en établissement médico-social ...

- **Coordination ordinaire ou usuelle / coordination renforcée pour la cohérence du parcours** (nomenclature prestation SERAFIN-PH) caractérisée par :
  - la complexité de la situation
  - Et un accompagnement complexe
- **L'émergence de « coordonnateurs de parcours » dans les organisations en dispositif**



# Missions d'un coordonnateur de parcours

(illustration DAME La Horgne, cf. mercredi)

Interlocuteur privilégié pour le jeune, sa famille ainsi que tous les acteurs du projet

Recueillir les besoins, les attentes du jeune, de sa famille et établir le contrat séjour

L'accueillir

Créer du lien entre les acteurs du projet (partenaires extérieurs, collègues, famille...)

Communiquer et récolter les informations nécessaires au bon déroulement du projet

Organiser et animer les temps de réunion consacrée au projet du jeune (PIA, point projet...)

Participer et soutenir le jeune lors de réunions organisées par les partenaires extérieurs (ESS, ASE, CMP...) pour veiller à la cohérence de son projet

Gérer les tâches administratives utiles au projet: contrat de séjour, PIA, avenants, conventions, gestion du D.U...

Anticiper et préparer la sortie en facilitant le relai vers d'autres structures ou dispositifs de droit commun afin d'éviter la rupture de parcours.

Mettre en place un coaching sur une période temporaire pour rassurer, remettre en confiance, guider mais ne pas faire à la place de .

Etre innovant dans les pistes à explorer

# Les différents niveaux de coordination (Schéma HAS)

Situations de NIVEAU 1

Situations de NIVEAU 2

Situations de NIVEAU 3

En dernier recours

PERSONNE ACCOMPAGNEE ET SES PROCHES

## LES REFERENTS ET LA FONCTION DE COORDINATION

La fonction de coordination assure la liaison, la transmission d'informations entre les différents dispositifs accompagnant la personne. Un des référents issus d'un des dispositifs peut assurer cette fonction de coordination et établir le lien entre tous les référents

## LA FONCTION DE COORDINATION ET LES BESOINS SPECIFIQUES

La fonction de coordination consiste à mettre en place une coordination avec des dispositifs ou des ressources spécialisées

## LA FONCTION DE COORDINATION ET LES BESOINS NON SATISFAITS

La fonction de coordination prend une dimension supplémentaire en ayant pour mission de mettre en place un « plan B » c'est-à-dire une solution alternative temporaire (sur la base de solutions parfois dérogatoires) pour la personne dont l'accompagnement ne correspond pas à ses besoins (situations non disponibles à un instant T ou présentant une complexité particulière). Celle-ci peut être pérennisée si elle convient finalement à la personne. Les ressources nécessaires à la mise en œuvre de cette fonction sont à prendre en compte

## LA FONCTION DE COORDINATION ET LES BESOINS COMPLEXES

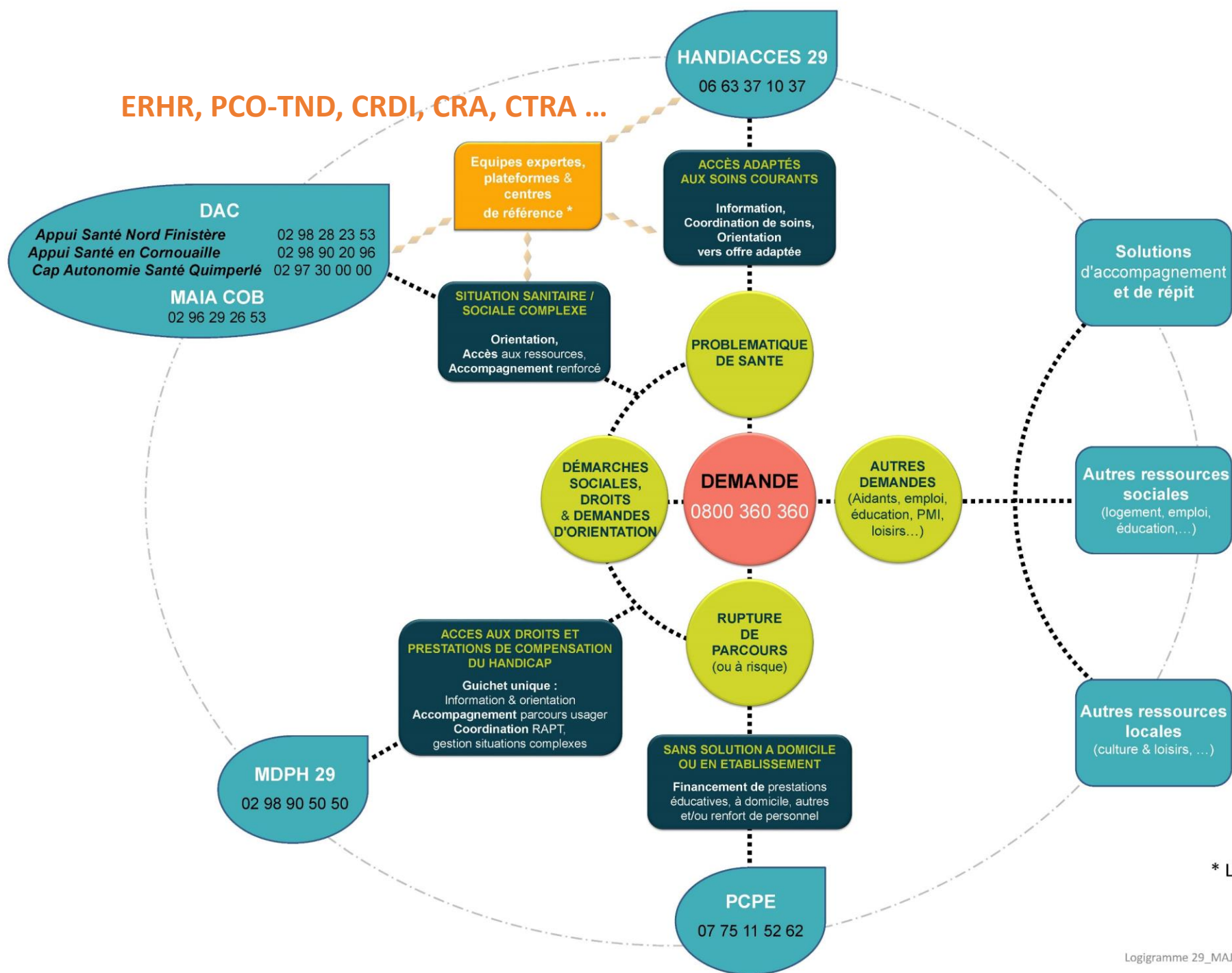
En cas de situation complexes ou critiques (sans solution ou sans réponse satisfaisante) nécessitant la mise en œuvre d'un PAG, un coordinateur de parcours doit être identifié et doit assurer le relais avec la MDPH dans la mise en œuvre d'une solution concertée et partagée d'accompagnement

Recommandation HAS  
« **Pratiques de coopération et de coordination du parcours de la personne en situation de handicap** ».

[https://www.has-sante.fr/jcms/c\\_2839995/fr/pratiques-de-cooperation-et-de-coordination-du-parcours-de-la-personne-en-situation-de-handicap](https://www.has-sante.fr/jcms/c_2839995/fr/pratiques-de-cooperation-et-de-coordination-du-parcours-de-la-personne-en-situation-de-handicap)

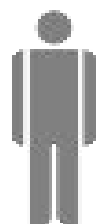
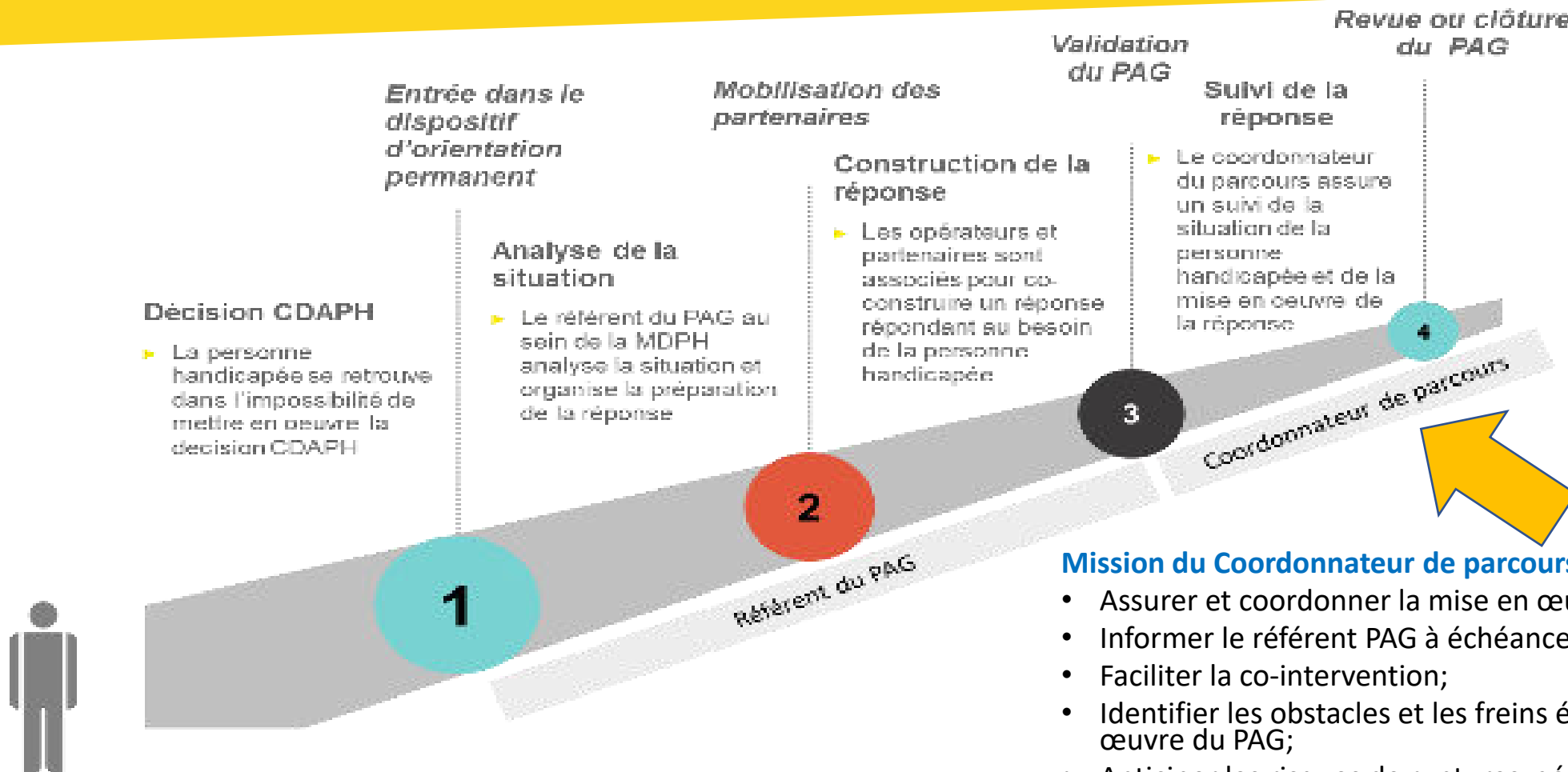


## ERHR, PCO-TND, CRDI, CRA, CTRA ...



\* Liste en annexe

# Coordonnateur de parcours PAG



## Mission du Coordonnateur de parcours PAG

- Assurer et coordonner la mise en œuvre opérationnelle du PAG;
- Informer le référent PAG à échéances régulières de la situation;
- Faciliter la co-intervention;
- Identifier les obstacles et les freins éventuels à la mise en œuvre du PAG;
- Anticiper les risques de ruptures, gérer les événements indésirables, alerter si besoin et solliciter la révision du PAG auprès du référent PAG de la MDPH;
- Inviter les partenaires aux réunions périodiques;
- Participer, animer les réunions périodiques du PAG;
- Rédiger et diffuser le compte-rendu des réunions périodiques.





# Equipe Relais Handicaps Rares

- **Mission : Mieux répondre aux besoins des personnes en situation de handicap rare**, s'articulant autour de 3 axes prioritaires :
  - **Accompagner le projet et le parcours** de la personne en situation de handicap rare.
  - **Contribuer à une fluidité des parcours** complexes en mobilisant l'ensemble des acteurs afin de repérer les besoins et les ressources existants.
  - **Apporter un soutien aux acteurs** en mettant à leur disposition une expertise, en favorisant le partage de connaissances et la formation.
- Méthode d'intégration, un pilote, un ou des coordinateur (s) de parcours

# Plateforme de coordination et d'orientation (PCO) pour les TND 0-6 ans

Niveau 1

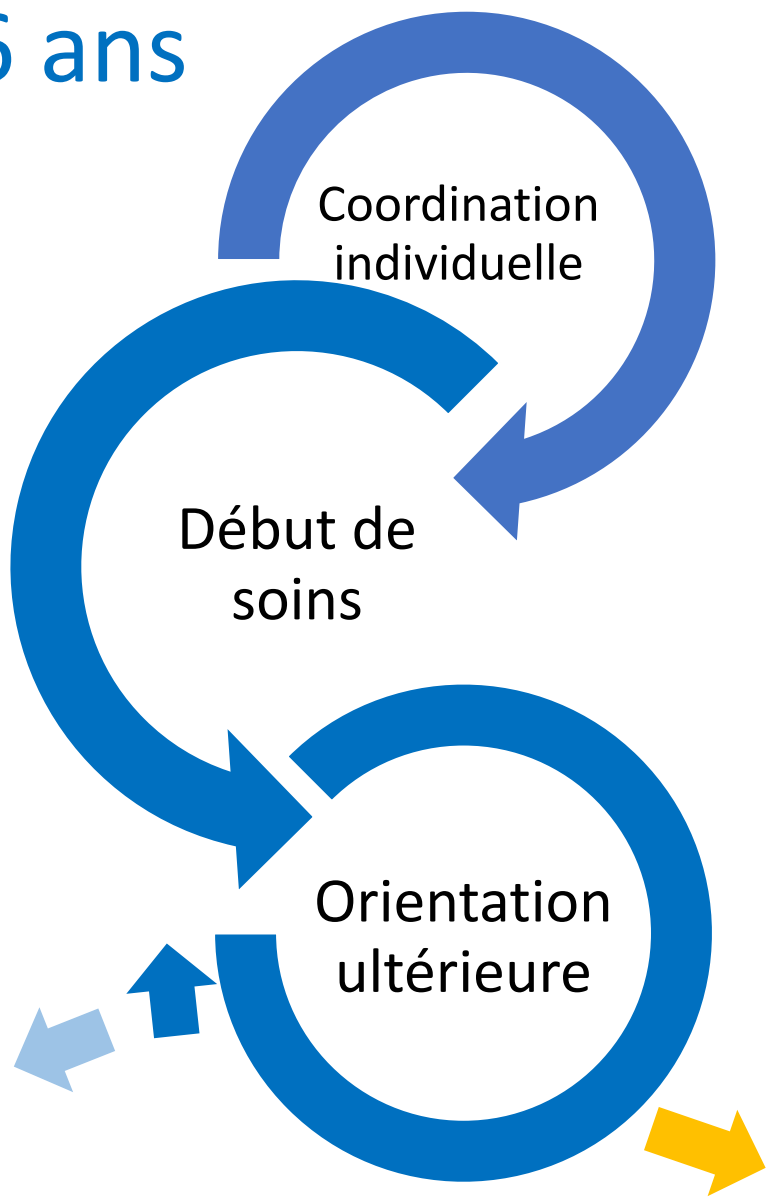
• Médecins de 1er recours

Niveau 2

• Equipes institutionnelles / libéraux

Niveau 3

• CRTA / CRA



RESSOURCES

A green rounded rectangle containing the following elements:

- Logo for SRAE (Troubles d'apprentissage Pays de la Loire)
- Logo for Centre Ressources Autisme (PAYS DE LA LOIRE)
- Text: CRTA
- Text: Formations / Analyse de pratiques

A green double-headed vertical arrow is positioned to the left of this box.

MDPH

# ZOOM sur les PCPE

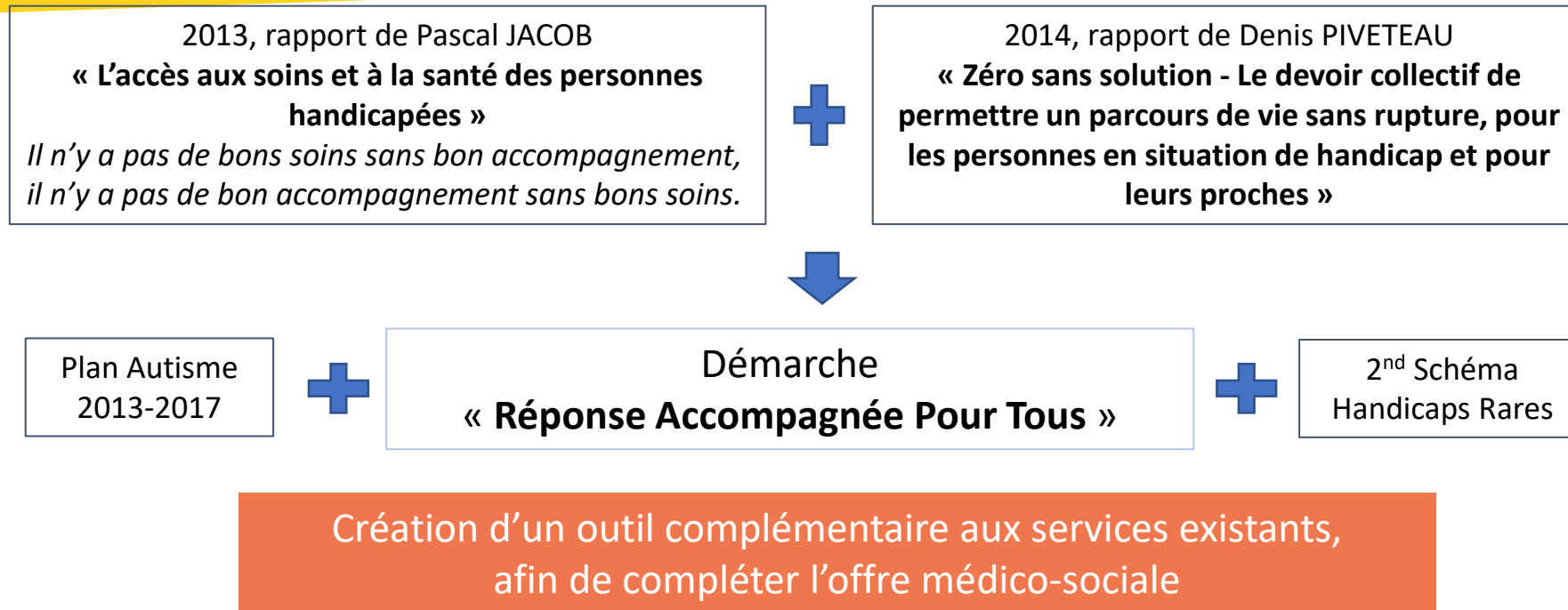
**Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées**

# Témoignage 1

- **Linda SIMON**, Coordinatrice départementale, PCPE 35 et C 360

Organisme gestionnaire	GCSMS CP <sup>2</sup> 
Structures/ dispositifs	PCPE 35 – C 360 
Public accompagné	Toutes situations de handicap sur l'Ille-et-Vilaine

# Contexte de création des PCPE



- **INSTRUCTION N° DGCS/SD3B/2016/119** du 12 avril 2016 relative à la **mise en œuvre des pôles de compétences et de prestations externalisées pour les personnes en situation de handicap.**

# Missions des PCPE

- **Agir sur les risques de ruptures de parcours**  
⇒ *anticipation, accompagnement des transitions*
- **Permettre le maintien à domicile / à l'école si tel est le souhait de la personne**  
⇒ *réponse plurielle s'appuyant sur une offre de prestation d'intensité variable, spécifique et modulaire*
- **Accompagner sur le lieu de vie dans l'attente d'une réponse dans un établissement correspondant à l'orientation cible**  
⇒ *coordination des interventions existantes complétées par des prestations apportant une cohérence au projet*
- **Soutenir les familles et aidants**  
⇒ *développement des savoirs faire parentaux, reconnaissance de leur expertise*

# Principes des PCPE

Il **complète** la palette de l'offre médico-sociale en proposant une réponse souple et adaptée aux besoins des personnes en situation de handicap et de leurs aidants, dans **une visée inclusive**.

Il s'adresse à **l'ensemble des situations de handicap** : pas de critères définis si ce n'est, une incomplétude de la réponse apportée aux besoins liés au handicap. **Peu importe l'âge** de la personne.

**Cadre de fonctionnement du PCPE** : dispositif s'appuyant sur les ressources existantes sur le territoire et non un ESMS supplémentaire **ni une plateforme de coordination de parcours**. Ce n'est ni son rôle ni sa vocation première :

- Peut assurer une prestation de coordination en complément si la situation de la personne le justifie mais cela ne peut pas être l'unique modalité d'intervention du pôle

Il met en œuvre des **prestations** directes réalisées par des intervenants exerçant au sein de ces pôles, à titre salarié ou libéral ou encore mis à disposition, en cohérence avec les réponses du droit commun.

- Dans le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles en vigueur

Il **développe des partenariats** avec tous les acteurs de terrain : médico-social, social, sanitaire, scolaire, loisir, travail...



# Les PCPE en Bretagne

- 1 PCPE par département
- Portage des PCPE en Bretagne: 3 groupements d'associations / 1 GCSMS (35)
- Public : tout handicap, tout âge
- Un coordinateur départemental et des antennes territoriales (sauf en Ille-et-Vilaine, une équipe départementale)

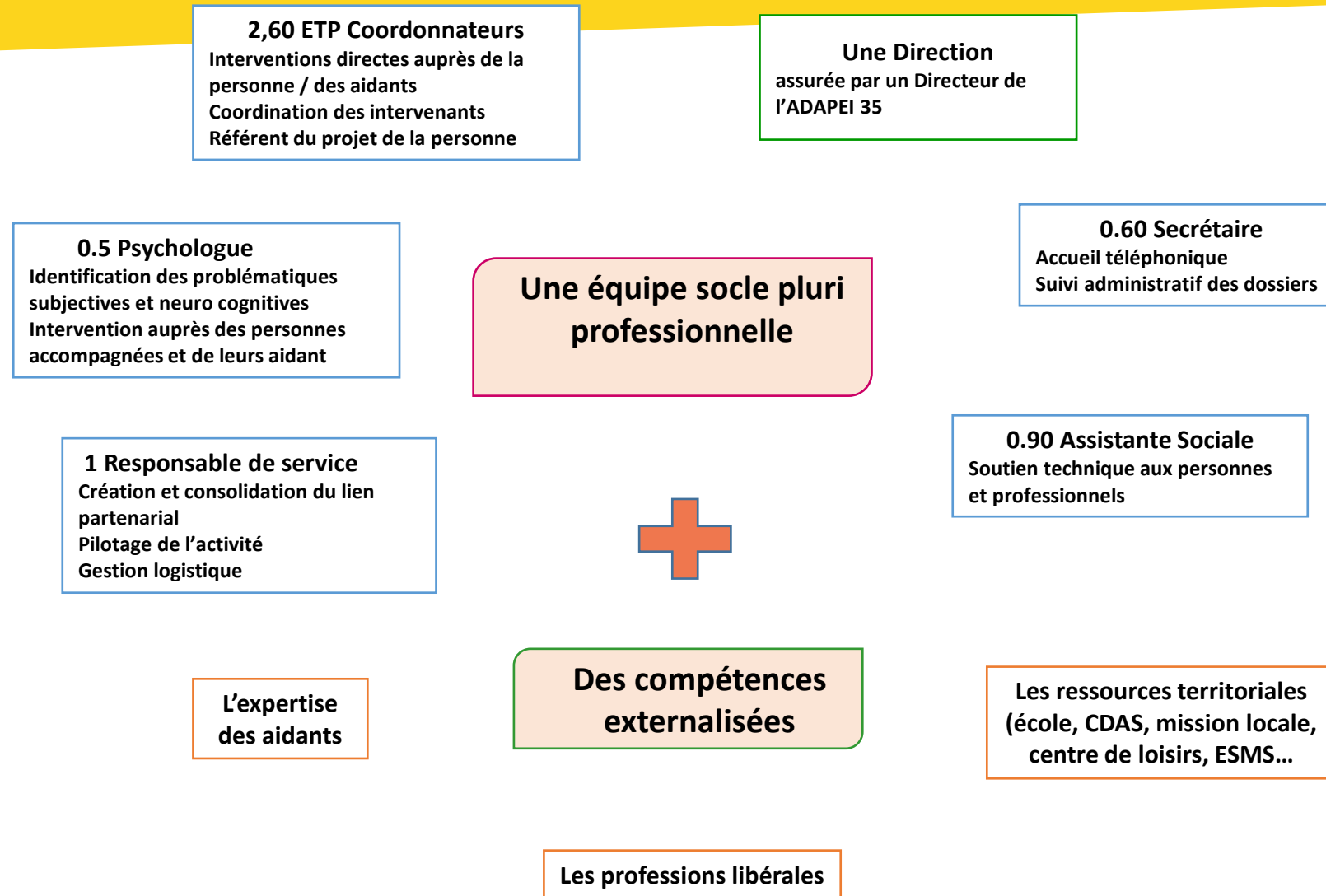
# Le PCPE d'Ille et Vilaine

- Appel à projet par l'ARS en juin 2016 et la réponse conjointe des associations ADAPEI 35 et Ar Roch.
- Début d'activité en mai 2017
- Groupement de Coopération Social et Médico Social « Compétences Parentales – Compétences Professionnelles »
- Financement ARS

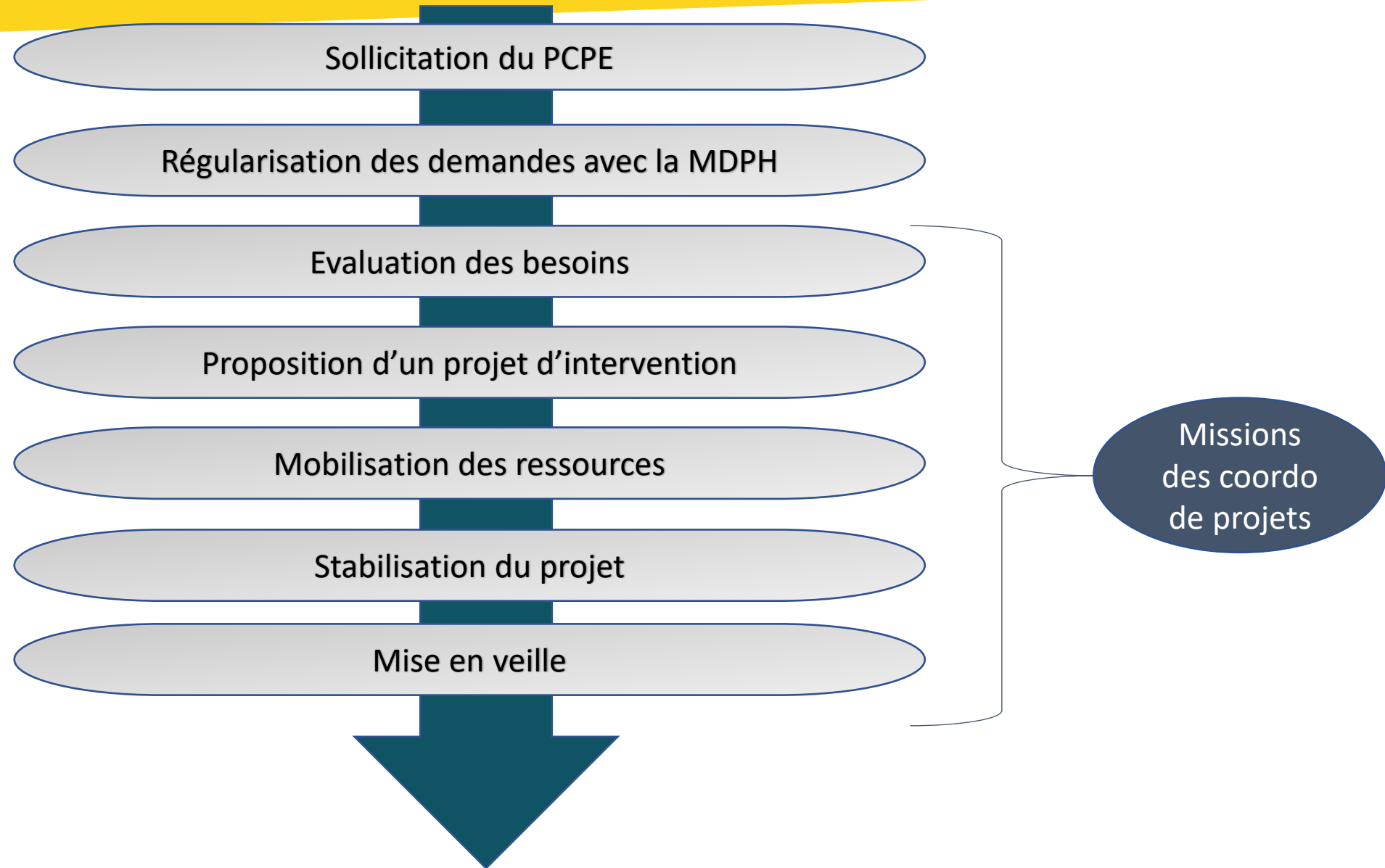


- Des bureaux à Saint Jacques de la Lande, au n°1 Rue du capitaine Dreyfus

# Les ressources et compétences



# La procédure



## *Pour résumé : l'essentiel...*

- Une reconnaissance de la situation de **handicap** par la MDPH.
- Un risque de **rupture**.
- **L'absence d'acteurs** en capacité de répondre aux besoins identifiés.
- Le PCPE vient en **complément** de la réponse médico-sociale.
- Les interventions sont **transitoires**.

## Témoignage 2

- **Bruno LEZEAU**, Directeur adjoint des SESSAD AREAMS et **Valérie BAUDREZ** coordinatrice, PCPE - AREAMS

Organisme gestionnaire	<b>AREAMS</b>
Structure	PCPE
Public accompagné	Jeunes de 0-25 ans présentant majoritairement des TSA et disposant d'une orientation de la CDAPH en établissement ou en service médico-social mais sans solution d'accompagnement dans le secteur médico-social.

# Le PCPE AREAMS

Créé en septembre 2017 par Appel à Projet de l'ARS

## **L'équipe (1,60 ETP)**

- Directeur Adjoint (20%)
- Secrétaire (40%)
- Coordinatrice (100%)

**Territoire couvert** : L'ensemble du département de la Vendée

**Le budget** : 200 00 € dont 36 000 € en CNR

Nombre de situations accompagnées : 18

Projet : 24 situations suivies sans augmentation des effectifs mais par octroi de moyens complémentaires pour un coût à la place autour de 10 000 €





### ***Objectifs :***

- coordonner le projet des enfants sans solution d'accompagnement, afin d'éviter la rupture de parcours.
- Assurer la continuité du parcours du jeune et faciliter ainsi la mise en œuvre de la notification MDPH.

### ***Interventions proposées :***

- Mettre en place et coordonner les accompagnements éducatifs et paramédicaux nécessaires par des libéraux.
- Procéder à des évaluations formelles et fonctionnelles, pour définir les besoins du jeune ; recours à des libéraux)
- Assurer le paiement des prestations (Non couvertes par le droit commun)
- Accompagnement et soutien parental

## ***Les différentes modalités de saisine du PCPE AREAMS :***

- A l'issue d'un Groupe Opérationnel de Synthèse par la signature d'un Plan d'Accompagnement Global (PAG)

- Par notification directe de la CDAPH.

Dans ce cas, le PCPE peut être mis en place soit :

- Du fait de l'absence totale de réponse
  - Du fait d'une réponse incomplète en ESMS
  - Du fait du choix des parents d'obtenir l'accompagnement du PCPE comme solution pérenne en dehors de toute orientation en ESMS
- 
- Par saisine directe du directeur de la MDPH pour procéder à des évaluations en vue d'aider la MDPH à orienter la famille vers un plan d'aide adapté.

# La création de poste de coordinateur de parcours : des changements pour :

## ***LE PROFESSIONNEL COORDINATEUR***

Coordonner, c'est être innovant, créatif, c'est oser, construire, tisser, organiser, être rigoureux et souple en même temps, être à l'écoute et ouvrir son regard sur toutes les ressources du Territoire afin de voir les choses en plus grand et passer d'un regard à la place à des regards complémentaires, liant établissements, services spécialisés et de droit commun, libéraux, éducation nationale...

## ***LE CADRE HIERARCHIQUE***

Encadrer un coordinateur ; c'est manager autrement.

Laisser de l'autonomie, savoir (accepter ?) déléguer une partie de sa fonction de manager pour un management dit « transversale » Dans le management transversal il n'y a pas de lien hiérarchique entre le manager et les autres membres.

Cela nécessite pour le cadre hiérarchique une communication et une organisation claire (qui fait quoi, comment...) Susciter et valoriser les comportements attendus (la valorisation passant également par une reconnaissance salariale, à l'AREAMS octroyée au regard des compétences et à l'issue d'une formation de coordinateur).

C'est déléguer une fonction de représentation du service, de l'institution en responsabilisant le coordinateur.

# Accompagner et Coordonner le parcours de situations complexes sur toute la Vendée.

**L'enjeu de la coordination dans la logique de parcours** : la recherche de coopérations de différents acteurs du Territoire pour permettre d'obtenir une réponse adaptée aux besoins spécifiques et évolutifs des personnes en situation de handicap.

Le choix de l'Association AREAMS pour le poste de coordinatrice a été de ne pas proposer d'intervention en direct auprès de l'enfant mais de construire, d'évaluer et mettre en place des réponses adaptées aux besoins d'accompagnement en partenariat avec la MDPH, des libéraux, l'école, les services de droit commun, les établissements et services Médico Sociaux...

**Coordonner c'est : Garantir un cadre d'intervention en conventionnant avec chacun des acteurs et favoriser les rencontres et les échanges font également partie de ma mission.**

Une illustration : la situation de Thibault 17 ans (profil TSA et hyperactivité).

# Zoom sur les Communautés 360

*Lors de la 5ème CNH du 11 février 2020,  
le gouvernement émet 12 engagements, parmi lesquels figure la création du projet 360.*

*(cahier des charges national prévu pour mi-octobre 2021)*

# Objectifs Février-Mai 2021

- Le comité stratégique national du 4 décembre 2020, présidé par Sophie CLUZEL, définit le périmètre des c360:
  - Les acteurs des communautés 360 sont les personnes en situation de handicap, notifiées ou non, les professionnels du secteur medico-social, les MDPH, les organismes gestionnaires et **les acteurs de droit commun** pour l'élaboration des solutions d'accompagnement, en particulier au domicile, en impliquant tous les secteurs, l'Education Nationale, l'enseignement supérieur, la formation professionnelle, l'emploi, le logement, la culture, les loisirs, les transports, l'Assurance Maladie...
- La communauté a une offre qui dépasse l'offre institutionnelle et adopte la posture d' **Aller vers**

# Objectifs Février-Mai 2021 (suite)

La communauté 360 a pour vocation de porter 5 missions territorialisées :

- Veille et réponse aux besoins d'accompagnement en urgence
- Assistance à l'expression des choix et à la mise en relation avec des pairs-aidants
- Accompagnement en parcours de vie
- Répit et aide aux aidants
- Mission de proximité et d'accompagnement du droit commun dans une démarche inclusive

**Les c360 ne sont pas des dispositifs,  
même si elles portent une permanence téléphonique,  
et doivent s'entendre comme une démarche territoriale  
pour mieux accompagner les parcours de vie  
des personnes de handicap**



# Un déploiement national - méthode

**Le projet 360, une initiative ambitieuse avec pour objectif de développer des réponses communes et coordonnées sur un territoire, en soutien aux habitants en situation de handicap et de leurs proches aidants.**



## 360

**3 chiffres symboliques pour un changement d'approche :**

- Une évaluation à 360° avec la personne de ses attentes et de ses besoins.
- Une coopération à 360° de tous les acteurs.
- Un repérage à 360° des personnes isolées ou sans solution adaptée.

# Visée à l'horizon 2021

## Profil de l'appelant:

- Personne en situation de handicap
- Proche Aidant
- Partenaire de droit commun

## • Motif d'appel:

Information administrative

Accès à la santé

Accès à la culture, loisirs et sport

Accompagnement à domicile

Aide aux aidants (répit)

Urgence sanitaire

Urgence sociale

Soutien psychologique

Enseignements

Accompagnement éducatif

Besoin d'accueil en établissement

Emploi

Autre

# La communauté en 3 niveaux d'intervention

3 niveaux d'intervention :  
Niveau 1 : accueil, écoute, orientation  
Niveau 2 : agencement de solutions  
Niveau 3 : création de nouvelles réponses

## **Niveau 1 : Service commun d'accueil, écoute, d'évaluation et d'orientation**

(Une solution existe; elle est identifiée et mobilisée-le conseiller en parcours s'assure de la mise en place effective)

## **Niveau 2 : Agencement de solutions par un « staff territorial 360 »**

(Chacun possède une partie de la solution; il faut l'agencer)

## **Niveau 3 : Création de nouvelles solutions territoriales**

(une solution nouvelle est à inventer ensemble : exemples: équipe mobile territoriale de relayage ou unité covid territoriale ou unité d'accueil temporaire de recours )

Les appels issus du numéro de téléphone dédié seront répartis géographiquement et seront pris en charge par les communautés territoriales « 360 ».

Une plateforme téléphonique nationale prendra le relais sur le premier niveau de service en cas de débordement des plateformes territoriales locales ou bien en cas de département non embarqué.

# Organisation en Ile et Vilaine

Accueil téléphonique du **0800 360 360** 9h-13h et 14h-18h – du lundi au vendredi

Les **conseillers en parcours** sont des professionnels du champ PSH : BRETECHE – EPNAK – ADIMC - ALAPH – Adapei 35 – APF – Ar Roch

Ils:

- Réceptionnent l'appel
- Apportent le premier niveau de réponse quand c'est possible
- Repèrent et sollicitent les ressources nécessaires pour construire la réponse
- Sont garants de la construction de la réponse apportée par les ressources identifiées et engagées sur le bassin de vie.

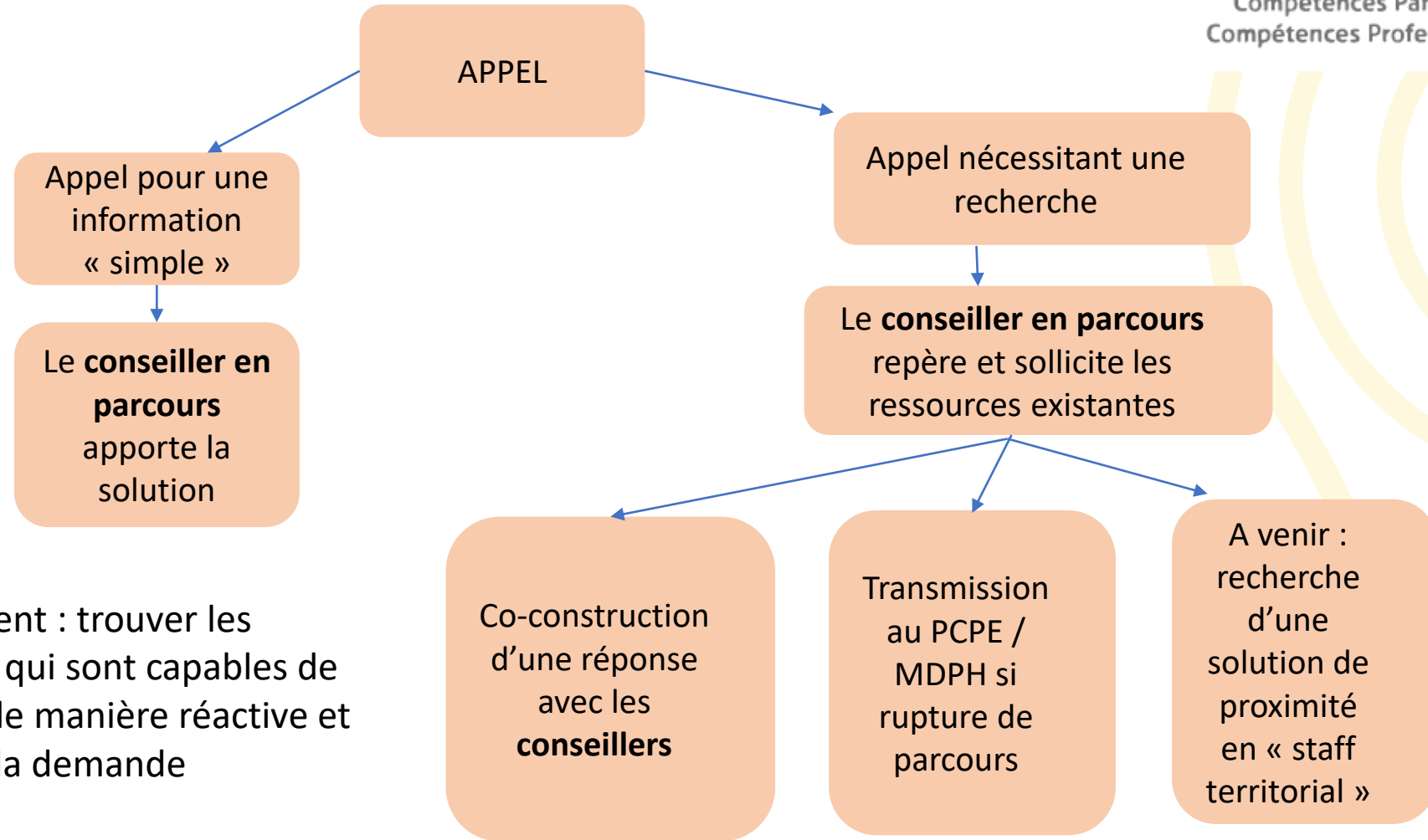


Compétences Parentales  
Compétences Professionnelles

# Circuit d'un appel



Compétences Parentales  
Compétences Professionnelles



L'engagement : trouver les ressources qui sont capables de répondre de manière réactive et adaptée à la demande

# Le NIVEAU 1 : Accueil - Ecoute – Evaluation - Orientation

**Répondre aux demandes :**  
**une solution existe, elle est identifiable et mobilisable.**

Le **conseiller en parcours** est référent pour la personne jusqu'à la mise en place effective de la solution.

- Une équipe de 16 conseillers en parcours représentant  
-7 organisations différentes.
- Un accueil téléphonique de 9H à 18H du lundi au vendredi.
- Un coordinateur en accompagnement des consi



# Le NIVEAU 2 : construction de la réponse

**Agencer une solution** à partir de l'offre existante  
en concertation des acteurs du terrain,  
afin de répondre aux attentes et besoins des personnes.

*Instance de construction de la réponse :*

- *Le conseiller parcours qui a réceptionné la demande*
- *Concertation multi-partenariale*
- *Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC) du territoire*
- *MDPH-PAG*
- *PCPE*





# Le NIVEAU 3: recherche de solution innovante et observatoire

Le niveau 3 permet aux opérateurs engagés dans la démarche de faire remonter aux Autorités de Contrôle et à la MDPH les manques, les zones blanches ou les transformations de l'offre nécessaires afin de faciliter la réponse aux besoins, sur chaque territoire.

**Il participe en tant qu'observatoire des besoins.**

## Exemples pendant la crise sanitaire:

- Mise en place d'unité covid.
- Extension d'agrément de SAJ pour une ouverture estivale.

## Et hors crise :

- Mise en place des APV territoriaux.
- Dispositif de soutien aux aidants / pairaidance.
- ...



## Témoignage 3

- **Anne DAUZON**, Directrice-adjointe, Maison départemental de l'Autonomie (MDA) de la Mayenne
  - **Méthode communauté 360 de Mayenne**



Après une présentation succincte du contexte de la MDA de la MAYENNE,  
intervention en 3 points :

- Adhésion évidente au sens et à l'intérêt de la méthode Communauté 360 visant à améliorer la coordination et le parcours de la personne et de ses aidants
- Malentendus et confusion sur sa déclinaison opérationnelle : hiatus, décalage entre messages nationaux et réalité départementale générateur de confusion sur « Qui fait quoi en terme de coordination ? »
- Déploiement de la méthode Communauté 360, en Mayenne, à ce jour : des questionnements sur les articulations avec les ESMS

# La Maison départementale de l'autonomie (MDA) de la MAYENNE

**Elle résulte de la fusion :**



**Des services de la Maison  
Départementale des  
Personnes Handicapées**



**Des services personnes âgées et  
personnes en situation de handicap du  
Conseil départemental**



**Des Centres Locaux d'Information et de  
Coordination (CLIC)**

➤ **Lieu Ressources pour l'accueil et l'information  
pour les personnes âgées, les personnes en situation de handicap,  
et leurs aidants.**

# Les interventions et missions de la MDA au service du parcours de la personne et de ses aidants et des coordinations à différents niveaux



# 1/ Adhésion évidente au sens et à l'intérêt de la méthode Communauté 360 visant à améliorer la coordination, et le parcours des personnes

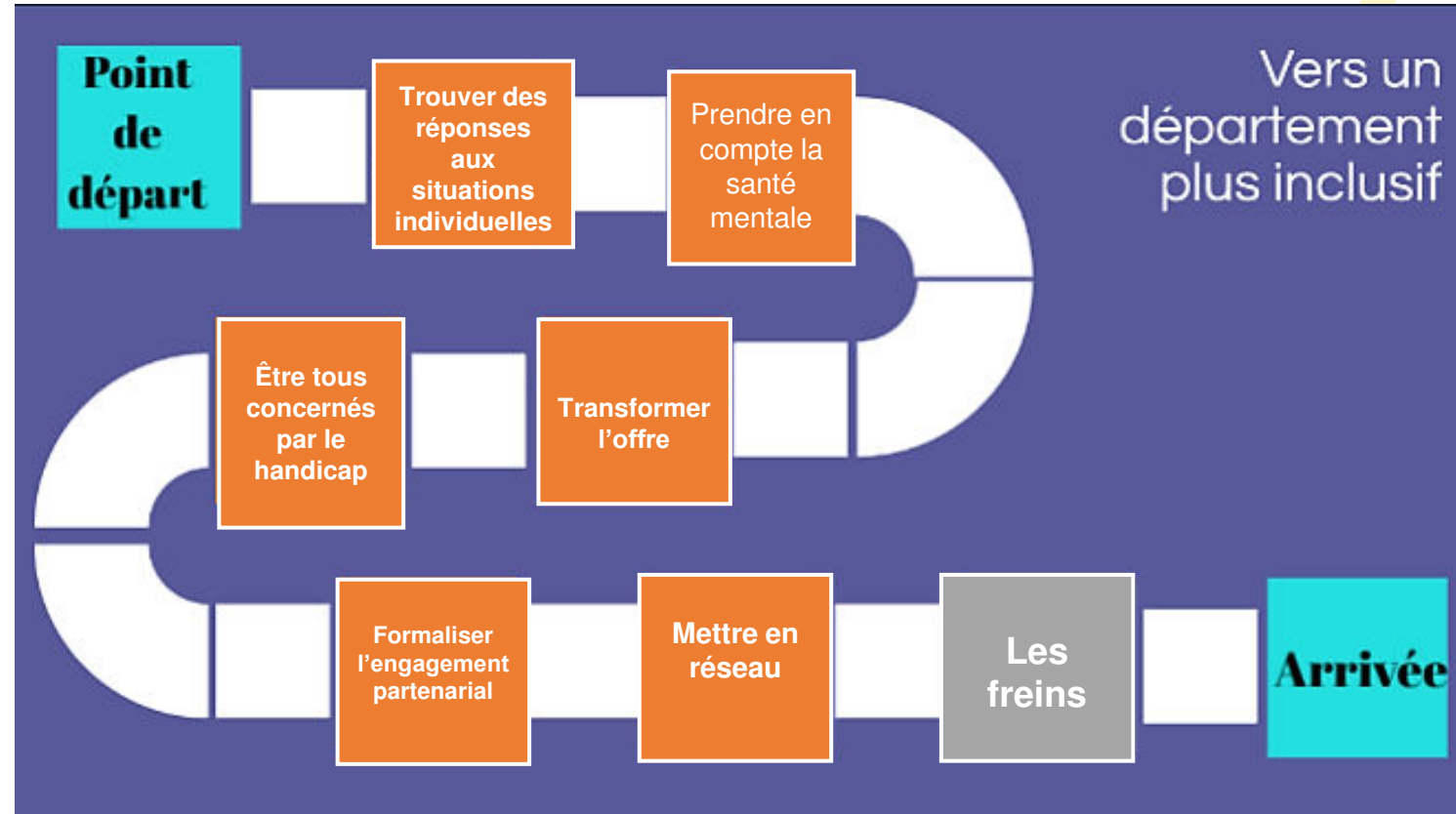
- **Objectif : favoriser la collaboration des acteurs au plus près des lieux de vie, avec une approche panoramique des besoins et des ressources en :**
  - ✓ renforçant le pouvoir d'agir des personnes,
  - ✓ mobilisant en co responsabilité des acteurs territoriaux médico sociaux, sociaux, sanitaires, associatifs et citoyens pour l'adaptation de leur environnement dans une logique plus inclusive.

**>>> inscription logique dans la démarche Vers un département plus inclusif, et dans la suite de Réponse accompagnée pour tous**

**La MDA de la MAYENNE mobilisée dans la démarche territoire + inclusif**

# Vers un département plus coopératif et inclusif : méthode Communauté 360

- Atteindre ensemble l'objectif d'un territoire plus inclusif, avec tous les autres outils et dynamiques :



Support de présentation :

<https://prezi.com/view/WOryiwek9uif283XoTXz/>



# 2/ Malentendus et confusion sur sa déclinaison opérationnelle : hiatus, décalage entre messages nationaux et réalité départementale

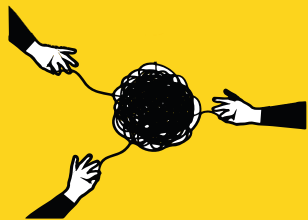
- Dans un premier temps, lancement des Communautés 360 COVID lors du 1er confinement
- Vives réactions des MDA/MDPH/documents nationaux car risque évident de confusion avec le rôle dévolu aux MDA/MDPH

Documents nationaux sur la communauté 360 ° (en attente de la diffusion du cahier des charges le 15/10)		MDA de la Mayenne – existant et mobilisation sur la Communauté 360, et liens avec les ESMS
<b>Niveau 1 : service d'accueil et d'orientation</b>	Plateforme d'appel téléphonique nationale et relais locaux	Relais de la plateforme téléphonique nationale, connexion avec le n° tél unique de la MDA
<b>CERCLE : Cellule d'Evaluation, de Recherche, de Conseil, de Liaison et d'Ecoute</b>	Intervention de conseillers et de coordonnateurs de parcours pour évaluer les besoins	Intervention des évaluateurs médico sociaux des services Adultes et Enfants
<b>Niveau 2 : le staff territorial 360</b>	« Agencement » de solutions ; construction de réponses spécifiques avec et entre partenaires médico sociaux, et en lien avec les acteurs du droit commun	Intervention des Services Enfants, Adultes, et Accompagnement pour co construire des réponses adaptées, et en particulier dans le cadre de la Réponse accompagnée pour tous en lien avec les <b>ESMS Enfants</b> , Adultes, et des acteurs de droit commun Intervention territoriale des chargés d'accompagnement PA/PH de la MDA Mobilisation des <b>ESMS Enfants</b> , Adultes, et des acteurs de droit commun dans la démarche Territoire + inclusif
<b>Niveau 3 : création de nouvelles solutions territoriales</b>	Adaptation de l'offre aux besoins	Mise en œuvre du cahier des charges de la transformation de l'offre Adultes PH Travail engagé avec les <b>ESMS Enfants</b> sur les amendements CRETON Projet en cours de création d'une offre Enfants pour le public confié à la Protection de l'enfance en situation de handicap Réunions deux à trois fois par an entre MDA et <b>ESMS Enfants</b>



# 3/Articulations entre les ESMS et la Communauté 360 ?

- ✓ Réunion départementale d'information le 22 septembre
- ✓ 3 ateliers de co-construction avec les acteurs de terrain, des personnes en situation de handicap et des aidants :
  - Moins de 18 ans : 8 novembre
  - 18 – 21 ans : 9 novembre
  - Plus de 21 ans et personnes en situation de handicap vieillissant : 15 novembre
- ✓ Réunions en territoires (9 EPCI) différées en raison de la crise sanitaire >>> nécessité de concrétiser plus de liens avec les ESMS, les acteurs du droit commun, et en proximité dans les intercommunalités :
  - Identifier un référent par ESMS et par site pour participer à la Communauté 360, et rechercher en co responsabilité des réponses adaptées
  - Formaliser dans un document cadre les engagements respectifs, et les dérogations possibles
  - Partager les actions, les initiatives vers un Territoire + inclusif
- Des questionnements :
  - ✓ Sur la gouvernance de la méthode, du dispositif
  - ✓ Sur les articulations avec l'existant
  - ✓ Sur l'articulation avec le Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC)



# Echanges avec la salle





Merci  
de votre participation

**Journées Nationales** de formation  
des professionnels des **IME, IEM, IEAP**  
4, 5, 6 octobre 2021, Saint-Malo

